

# LES TERRITOIRES DU NORD

**L**a Belgique, telle qu'elle est présentée par César, est comprise entre la Gaule celtique et le Rhin. Elle commence selon lui « *là où finit la Gaule ; elle va jusqu'au cours inférieur du Rhin ; elle regarde vers le nord et vers l'est* », séparée de ce pays « *...par la Marne et la Seine* » (B.G.I.1).

**En délimitant bien le territoire par ses frontières naturelles, le proconsul situe clairement son prochain objectif, et enjeu majeur, dans le processus plus large de conquête de toute la Gaule.**

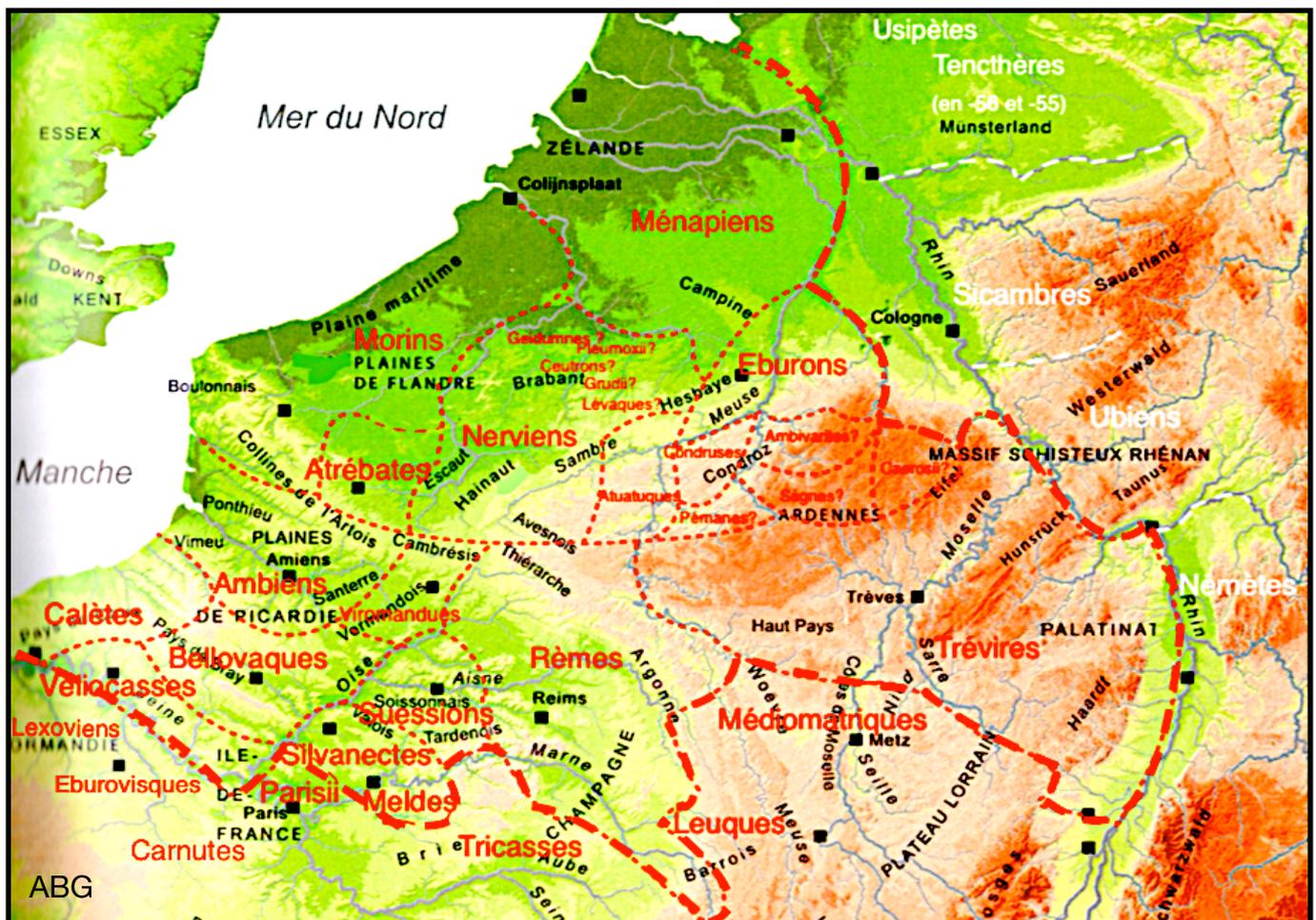
## Une Belgique aux multiples facettes

Géographiquement, ces régions comprennent trois grands secteurs naturels : une partie du Bassin parisien au sud, dont les plaines se prolongent vers l'Artois le Cambrésis et les Flandres, au nord les basses terres du littoral et la Campine, enfin, à l'est des massifs anciens avec les plateaux du Hainaut, du Brabant et du Condroz jusqu'aux reliefs plus élevés du massif forestier ardennais et du plateau lorrain. Les sols sont tout autant diversifiés : riches au sud-ouest, humides dans les Flandres, sableux le long de la mer du Nord, plus riches de l'Artois à la Hesbaye en passant par le Cambrésis, la Thiérache, l'Avesnois et le Hainaut, et moins fertiles à nouveau vers la Champagne, l'Argonne et le Palatinat. Quant au climat, de type océanique à l'ouest, il devient progressivement continental à l'approche des régions de l'Est dans des conditions générales proches de celles que l'on connaît aujourd'hui, à quelque variables près. Un contexte naturel à visage multiple où s'inscrit à l'époque gauloise les différents composants de « l'entité belge ». Une entité caractérisée aussi par des disparités : d'ordre culturel concernant parfois l'habitat, certaines productions ou modes de vie, mais aussi d'ordre politique, au delà même d'une origine commune, de liens familiaux ou de l'existence d'un organe commun de consultation, « l'Assemblée des peuples » (B.G.II.4). C'est d'ailleurs cette dernière qui révèle en -57 la rivalité entre Suessions et Bellovaques pour la conduite de la guerre contre les Romains ainsi que la défection des Trévires, qui enverront même cette année là un contingent de cavalerie à César, et bien sûr celle des Rèmes, ralliés par la suite à l'envahisseur et indéfectibles soutiens de Rome durant toute la durée de la guerre. En outre, certains de ces peuples ont également des relations difficiles entre-eux ou exercent une souveraineté sur d'autres tels les Nerviens ou les Atuatuques, contribuant ainsi à la complexité de cet ensemble. De la même façon, l'ouverture sur le monde extérieur (la Manche, la mer du Nord, le Rhin, la Marne ou la Seine n'étant pas de vrais obstacles) signale des relations spécifiques selon les peuples : à l'ouest, les Morins et les Atrébates ont des rapports étroits avec l'île de Bretagne, alors qu'à l'est, des

peuples tels que les Trévires ou les Eburons disposent de liens forts avec ce que César appelle les Germains, et au sud, les Bellovaques sont intégrés au sein d'une importante coalition de Gaule centrale menée par le puissant peuple du Morvan : les Eduens.

En dépit d'une appartenance à un socle commun, ce n'est donc pas répétons le un bloc uni et hermétique qu'affronte César, mais une mouvance disparate, comprise dans des environnements naturels différents, de culture non homogène, perméable aux influences extérieures et caractérisée par des rivalités internes et des accords circonstanciels.

## Une carte composite



*Implantation des peuples belges, et germains limitrophes, durant la guerre des Gaules*

Des plaines picardes au delta du Rhin et de la mer du Nord aux Ardennes plus de vingt peuples coexistent, dont la plupart rappelle César, « ...étaient d'origine

*germanique, avaient jadis passé le Rhin et, s'étant arrêtés dans cette région en raison de sa fertilité, en avaient chassé les Gaulois qui l'occupaient » (B.G.II.4).*

Dans cet espace au sein duquel les cours d'eau aident selon les cas à circonscrire les limites de cités, se distingue tout d'abord, en remontant vers le nord, un groupe de quatre peuples ouverts sur la mer : les Calètes, en pays de Caux, de la baie de la Seine au versant sud de la Brêle, les Ambiens, installés dans le bassin inférieur de la Somme limité au nord par la Canche, puis les Morins dans les Flandres, maritime française et occidentale belge, avec la rivière Clarence et la vallée de la lys à l'est. En ce qui concerne au moins le début de la conquête (1), l'embouchure de l'Escaut ferme leur territoire au nord. Enfin, les Ménapiens situés à cette époque aussi sur le Brabant septentrional et le sud de la Gueldre occupent également le delta du Rhin.(2) Ces derniers, souvent mal localisés sur certaines cartes (3), sont considérés par César en -55 comme occupant clairement les deux rives du Rhin : « *ils (les Usipètes et les Tenctères) atteignirent le Rhin ; c'était le pays des Ménapiens qui avaient des champs, des maisons, des villages sur les deux rives du fleuve... » (B.G.IV.4).* Stabon confirme, cette localisation : « *... Enfin viennent les Ménapiens, qui habitent des deux côtés du Rhin, près de ses embouchures, une région de marais et de forêts d'arbrisseaux peu élevés, mais épais et épineux. Aux Ménapiens, succèdent immédiatement, sur le bord de la mer, les Morins. Le pays des Morins, celui des Atrébates et des Eburons ressemblent à celui des Ménapiens. Il consiste en effet en une forêt d'arbres peu élevée mais d'une superficie considérable... ».*(4) Au coeur de la Belgique, deux autres peuples forment une sorte de noyau central : les Nerviens et les Atuatuques. Les Nerviens, considérés par César comme « *les plus éloignés » (B.G.II.4)* (bien que les Ménapiens le soient plus encore), disposent d'un territoire correspondant au sud du Brabant, au Hainaut belge, à l'Avesnois et au Cambrésis. Cette étendue est délimitée au sud par la Thiérache et le Vermandois, à l'ouest par les vallées de la Marque et « l'entre Lys et Escaut ». Au nord et au nord-est, la Dyle pourrait matérialiser une frontière septentrionale si l'on considère que dans cette zone pourraient être situés les peuples clients des Nerviens à savoir les Ceutrons, les Grudii, les Lévaques, les Pleumoxii, et les Geidumnes.(5) Quant aux Atuatuques, traditionnellement localisés dans la région de Namur, leurs limites territoriales ne sont pas facilement identifiables en comparaison avec d'autres cités de Belgique. Un élément du texte de César relatif aux épisodes de -54 y contribue déjà : « *... Ambiorix part sur le champ avec sa cavalerie, et nuit et jour marche sans arrêt... soulève les Atuatuques, arrive le lendemain chez les Nerviens... »* pour les rallier. (B.G.V.38) Cette route, qui mène d'Atuatuca, « *...située à peu près au centre du pays des Eburons...» (B.G.VI.32)*, à la Nervie, suit probablement la Meuse et la trajectoire de son affluent, la Sambre, pour parvenir dans l'importante zone de concentration monétaire nervienne, et donc d'habitat, de la région de Thuin (B). Les Atuatuques, sont donc à priori localisables entre les Eburons et les Nerviens, avec le Condroz et la Famenne à l'est, la vallée de l'Eau d'Heure à l'ouest, le Brabant wallon au nord et la région de Givet au sud. Ce territoire est ainsi caractérisé principalement par l'axe central nord-sud que constitue cette partie de la vallée de la Meuse, rejoint au nord, à la limite des Ardennes, par le cours inférieur de la Sambre jusque Namur. A

l'est de la Belgique, un groupe de peuples, qualifié de « *Germanis* » par César (B.G.II.4) ou « *d'origine germanique* » par Tacite pour les Trévires (6), est installé dans une vaste zone comprise entre la Campine au nord et la frontière franco-luxembourgeoise puis, d'est en ouest, de l'Eifel aux régions proches de la Meuse. Les Eburons quant à eux occupent un territoire qui couvre, selon les quelques indications du texte (*voir la partie « Atuatuca à Tongres ? »*), un espace assimilable approximativement à la partie ouest de la Rhénanie du nord au limbourg belge et hollandais et à la partie septentrionale de la province de Liège au niveau de la vallée de la Meuse, (Jusque la rivière Gette?). Il est donc plus que probable que la Meuse, sur plus de 100 km de la région de Ruremonde (P.B) au nord à celle d'Huy (B) au sud, ait été sous contrôle éburon, de même qu'en amont, les quelques 40 km de parcours du fleuve forment bien l'épine dorsale du territoire atuatuque. Précisément à l'est d'Huy, le long de la Meuse, entre la Samson et la Basse-Ourthe, cette partie du Condroz a sans doute appartenu aux Condruses, limitrophes des Pémanes. Ceux-ci, pourraient être situés en Famène, entre la Meuse et l'Ourthe (?), avec à l'est, les Sègnes entre la vallée de l'Ourthe et les sources de l'Amblève. Au nord des Sègnes, le long de l'Amblève, qui rejoint la Basse Ourthe à une quinzaine de kilomètres de la Meuse, il est possible que cette zone frontalière à celle des Condruses et des Eburons ait hébergé les Ambivarites, peuple non encore localisé, dont parle César en -55 lorsque les Usipètes et les Tenctères, vainqueurs des Ménapiens, ont « *poussé plus loin et étaient aussi sur le territoire des Eburons et des Condruses, clients des Trévires* » (B.G.IV.6) et « *... qu'une grande partie de leur cavalerie avait été envoyée au delà de la Meuse chez les ambivarites pour y faire du butin et y prendre du blé...* » (B.G.IV.9) (*voir la partie « César et les Germanis »*). Pour le dernier des petits peuples ardennais, les Caerosii, une borne découverte à quelques kilomètres de la Belgique, à Neidenbach (Sud-Eifel - All), marquant sans doute la limite ouest et portant une inscription concernant les limites d'un pagus romain désigné par la mention « *pagus Carucum* » pourrait laisser envisager une localisation éventuelle au sud-est des peuples précédents, à une distance suffisamment proche pour supposer l'existence d'un bloc géographique de peuples clients situés entre les Eburons, les Atuatiques et les Trévires. Des Trévires qui possèdent un territoire clef aux portes du Rhin, le plus vaste de Belgique, dont le grand fleuve borne la partie est, de la région de Remagen à celle de Karlsruhe en Allemagne. Au sud, cette limite se poursuit sur près de 200 km, dont la moitié en France, en retrait d'une vingtaine de kilomètres le long de la frontière avec le Luxembourg et la Belgique, et ce, jusqu'aux environs de Mouzon, sur la Meuse. Celle-ci remonte ensuite en direction du Luxembourg, qu'elle traverse dans sa partie nord jusqu'au Rhin en clôturant une aire largement occupée par la forêt ardennaise.(7) Au nord de Sedan, cette forêt constitue précisément la limite septentrionale du territoire voisin des Rèmes, territoire qui, en incluant la Champagne, se prolonge vers le sud jusque la région des lacs aux environs de Saint-Dizier pour se poursuivre vers le nord-ouest jusqu'au Vermandois en ayant approché pas moins de neuf peuples. Avec cette cité, d'autres territoires complètent le glacis méridional de la Belgique, de l'Argonne jusque la baie de Seine. D'abord celui des Suessions, entre l'Oise au nord - ouest

et le versant sud de la Marne, avec au sud-est, deux territoires, ceux des Meldes (Meaux) et des Silvanectes (Senlis), qui ont sans doute été sous la domination des premiers avant la conquête (8) : César évoque en effet comme on le verra des Suessions possédant un « *territoire très étendu...* » avec « *...douze villes...* » (B.G.II. 4). Au nord, se situe le territoire voisin des Viromandues qui, outre celui des Suessions, a des frontières communes avec les Rèmes par l'Oise, les Nerviens et les Atrébates par l'ancienne forêt d'Arrouaise au Nord, les Ambiens et les Bellovaques par le cours supérieur de la Somme. Quant aux Atrébates, ceux-ci occupent l'Artois en confinant à l'Escaut, la Lys et à l'Authie, alors que les Bellovaques, à l'ouest de l'Oise, dispose d'un territoire sans limites naturelles bordé par sept peuples : Parisii, Silvanectes, Suessions, Viromandues, Ambiens, Calètes et enfin Véliocasses le long de la Seine, dans le Vexin.

## Les méthodes de délimitation de territoires

**Dans le détail, ces délimitations ne sont pas toujours facilement identifiables et beaucoup de tracés restent du domaine de l'hypothèse.** Pour tenter de pallier à ces absences, les rivières en tant que limites naturelles peuvent servir comme on l'a vu de marqueurs de substitution, à condition toutefois de les considérer dans certains cas comme de simples repères théoriques. Car si celles-ci matérialisent réellement des frontières, comme chez les Morins, elles constituent chez d'autres, soit de véritables axes centraux, chez les Ambiens par exemple, soit sont pratiquement exclues de la périphérie, à l'instar du pays bellovaque. Au fil du temps, la reconstitution de ces territoires a bénéficié des progrès de la recherche au travers des sources épigraphiques, puis de la toponymie sur la base de toponymes significatifs du type « *finis* », limite, ou « *equoranda/igoranda* » limite marquée par l'eau. Mais l'origine gallo-romaine de ceux-ci impose toujours des réserves pour les frontières celtes compte tenu qu'il peut s'agir aussi de découpages administratifs postérieurs à la conquête. Un autre procédé a consisté à dresser des cartographies de territoires pour le Haut-Empire et le Moyen-Âge afin de relever l'existence de repères qui conduisent à d'éventuels liens avec la période celte ou à une pérennité permettant de mieux cerner les aires gallo-romaines. Ainsi, les limites de diocèses sont-elles devenues des sources précieuses de renseignements, tant en matière d'identification de frontières de cité que de délimitation de « cantons », les *pagi* : le cas de la Nervie, présenté dans la partie « *A la recherche de la Nervie* », est sur ce point révélateur de l'intérêt d'une telle méthode.(9) Parmi les procédés un peu plus récents figurent également le report sur carte des découvertes de monnaies des peuples concernés, fortuites ou opérées lors de fouilles. Le fait que beaucoup de ces peuples produisaient leur propre monnaie et que la circulation de celle-ci était majoritairement interne, permet en effet de circonscrire et de mesurer la densité des trouvailles. Le report de ces zones sert à la fixation des limites de cités, mais aussi à l'identification des lieux de vie à l'intérieur de périmètres parfois fort inégalement pourvus. Une méthode « géométrique », d'ordre théorique, consiste encore à identifier dans chaque

*civitas* le centre d'habitat présumé le plus important, de le joindre par un segment à celui de la *civitas* voisine pour définir ensuite comme point frontière le milieu de ce segment en le matérialisant par une perpendiculaire. Répété pour les autres centres voisins, l'addition des perpendiculaires crée un polygone représentant les frontières schématiques du territoire initial, ou de ses *pagi* quand le même principe est appliqué à l'étude des divisions subalternes de la cité. Ces polygones, appelés « polygones de Thiessen », s'ils donnent une idée générale de certaines emprises, restent toutefois des modélisations purement indicatives qui se heurtent à d'autres obstacles parmi lesquels l'existence hypothétique de sites décisionnels centraux, le caractère contemporain ou non des villes reliées, ou les différences de statut, non forcément visibles, des sites références : lieux importants ?, simples localités ?

**En tout état de cause, avec l'appui indispensable de l'archéologie, l'exploitation conjointe de ces différentes méthodes laisse certainement présager, au delà des acquis actuels, de réels progrès en matière d'identification de territoires antiques.**

## NOTES

- (1) Avant d'abandonner par la suite cette partie nord.
- (2) Les Ménapiens sont, en -55 au moins, sur les deux rives du Rhin au nord de l'Escaut. Leur territoire va s'étendre plus tard vers le sud, sur le territoire morin et la frange ouest de celui des Nerviens, entre l'Escaut et la rivière Aa. Leur chef-lieu, Cassel, se situera alors à 200 km au sud-est de leur région primitive et ce, à l'occasion d'une translation peut-être provoquée par une poussée des Suèves vers -30/20. Cet événement, associé à la proximité de Cassel avec Théroouanne (à une vingtaine de kilomètres), capitale gallo-romaine de la cité des Morins, atteste peut être d'un recul politique de ce dernier peuple après sa révolte contre Rome à la même période : Roland Delmaire - Carte archéologique de la Gaule - Le Nord - 1996 - p.67. En -55, l'arrivée des Usipètes et des Tenctères, déjà suscitée par des conflits avec les Suèves, avait de la même façon obligé les Ménapiens à abandonner pour un temps les deux rives du fleuve pour se réfugier plus au sud, sans doute aussi en partie chez les Morins. Au +III<sup>e</sup> siècle, le chef-lieu migrera à nouveau, cette fois 70 km plus à l'ouest, à Tournai, sur l'ancien territoire des Nerviens.
- (3) Il arrive souvent que les cartographies modernes placent par erreur les Ménapiens dans cette position méridionale dès l'époque de l'indépendance. Ce type de localisation approximative est également assez fréquent pour les peuples belges aux limites plus incertaines de la moitié septentrionale de la Belgique.
- (4) Strabon - Géographie, IV,3,4.
- (5) Ces cinq peuples, non localisés par César, n'ont laissé aucune trace dans l'histoire et sont parfois cités comme de simples cantons des Nerviens. Il semble pourtant que la référence du texte à une situation de dépendance leur donne plutôt un statut de « clients » sur des territoires limitrophes, contrôlés par les Nerviens, et dans une zone assez conséquente pour les recevoir. Un tel espace existe au nord-est de la région de circulation monétaire nervienne, entre les Morins à l'ouest, les Ménapiens au nord, les Eburons à l'est, et les Atuatuques au sud-est : la totalité, ou une partie de ces peuples, pourrait y avoir séjourné. Resterait alors à savoir s'ils s'agit de populations antérieures ou non à l'arrivée des Nerviens...Plus au sud, le Cambrésis, contrée à très faible densité de monnaies nerviennes, tout en dépendant de la Nervie, pourrait aussi figurer parmi les étendues d'accueil possibles.
- (6) Tacite - Germanie, XXVIII,4.
- (7) Limites du territoire trévière proposées sur la base de la carte établie par Stéphan Fichtl - Les Peuples Gaulois - Errance - 2012 - p.186.
- (8) Seuls les Meldes sont cités par César (*B.G.V.5*) ; les Silvanectes le sont comme on l'a vu par Pline - Histoire Naturelle, IV,31.
- (9) Xavier Deru - Cadres géographiques du territoire des Nerviens - Revue du Nord - N° 383 - 2009 - pp. 181 à 20